



**Arrêté temporaire n°24-AT-0497  
Portant réglementation de la circulation**

**BOULEVARD ROBERT BARRIER**

**Objet : Messe de  
rentrée**

Circulation interdite

Le 15 septembre 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la Paroisse les 12 Apôtre en Pays d'Aix, représentée par Monsieur Eude Bouvier,

Considérant que l'organisation de la Messe de rentrée rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 15/09/2024 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le 15/09/2024 de 06h00 à 14h00, la circulation des véhicules et la mise à l'eau des bateaux est interdite au Petit Port entre le parking de l'Aquarium et le port du Tillet BOULEVARD ROBERT BARRIER.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

**ARTICLE 4 :**

Destinataires :

- Les Douze Apôtres en pays d'Aix
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Arrêté N° 24-AT-0497  
1/2

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

Aix-les-Bains, le 04 septembre 2024



**Pour le maire  
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains  
Jean-Marc VIAL**

Arrêté N° 24-AT-0497  
2/2